

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 5 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Crozy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 10/03/2021

3. Convention de servitude entre la commune de Boisseuil et ENEDIS pour l'enfouissement d'une ligne HTA.

Afin de sécuriser l'approvisionnement d'électricité, ENEDIS va procéder à l'enfouissement de la ligne moyenne tension qui traverse la commune.

L'enfouissement de ce réseau nécessite la signature d'une convention pour établissement de servitudes de passage du réseau sur des parcelles communales.

Les parcelles concernées par la présente convention sont les suivantes :

- la parcelle AC 54 située allée de la Bergerie avec un enfouissement sur 80 mètres,
- les parcelles AM 44, AM 103 et AM 104 situées aux Bessières avec un enfouissement sur 106 mètres au total,
- les parcelles AN 253 et AM 84 situées route du Crozy avec un enfouissement sur 125 mètres au total,
- la parcelle AN 57 située route du Vigen avec un enfouissement sur 15 mètres.

A titre de compensation des préjudices spéciaux, ENEDIS versera à la commune une indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention pour la création de servitudes de passage des réseaux avec ENEDIS ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

